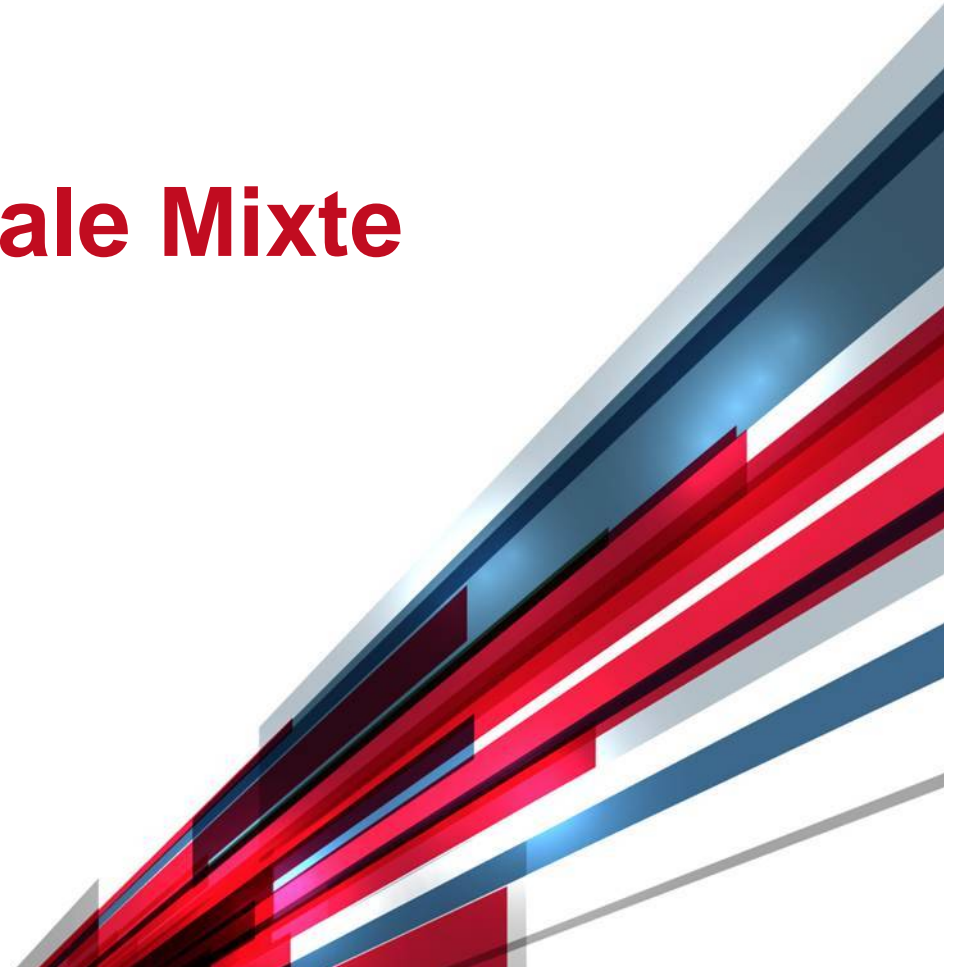




# **Assemblée Générale Mixte Axway Software**

**Lundi 22 juin 2015 - 14 h 30**

**Hôtel Le Meurice – Paris**

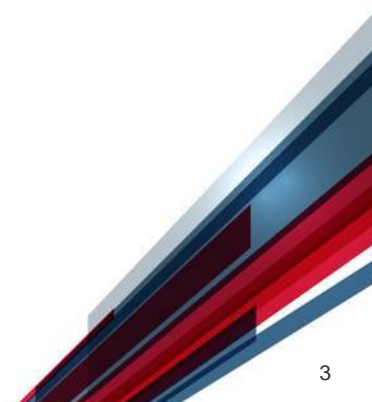


# Avertissement

- Cette présentation contient notamment des estimations prévisionnelles auxquelles sont associés des risques et des incertitudes concernant la croissance et la rentabilité de la société dans le futur. Le groupe rappelle que les signatures des contrats de licence, qui représentent souvent des investissements pour les clients, sont plus importantes au deuxième semestre et de ce fait, peuvent engendrer des effets plus ou moins favorables sur la performance de fin d'année.
- En outre, l'activité au cours de l'année et/ou les résultats réels peuvent être différents de ceux décrits dans le présent document, notamment en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes qui sont décrits dans le Document de Référence 2014 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2015 sous le numéro D. 15-0391.
- La distribution du présent document dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels cette présentation est diffusée, publiée ou distribuée devraient s'informer de telles restrictions et s'y conformer.

# Sommaire

- **Ordre du jour de l'Assemblée Générale**
- Rapport du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Informations sur les résolutions proposées
- Discussion
- Vote des résolutions
- Clôture



# Ordre du jour 1/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire
  - (R1) Approbation des comptes sociaux.
  - (R2) Quitus aux membres du Conseil d'administration.
  - (R3) Approbation des comptes consolidés.
  - (R4) Affectation du résultat.
  - (R5) Ratification de la nomination de Mme Véronique de la Bachelerie en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration.
  - (R6) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Pierre Pasquier.
  - (R7) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Kathleen Clark Bracco.
  - (R8) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Hervé Déchelette.

## Ordre du jour 2/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire (suite)
  - (R9) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Pascal Imbert.
  - (R10) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Hervé Saint Sauveur.
  - (R11) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mr Yves de Talhouët.
  - (R12) Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Véronique de la Bachelerie.
  - (R13) Approbation des conclusions du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.
  - (R14) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.
  - (R15) Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société.

# Ordre du jour 3/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire
  - (R16) **Autorisation donnée** au Conseil d'administration à l'effet **d'annuler les actions** que la Société aurait **rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions** ; **réduction corrélative du capital** ; pouvoirs conférés au Conseil d'administration.
  - (R17) **Délégation de compétence** consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres.**
  - (R18) **Délégation de compétence** consentie au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières** donnant accès à des actions ordinaires, **avec maintien du droit préférentiel de souscription, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.**

## Ordre du jour 4/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (suite)
  - (R19) **Délégation de compétence** consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, par placement privé.
  - (R20) **Délégation de compétence** consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre faite au public.



## Ordre du jour 5/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (suite)
  - (R21) **Autorisation consentie** au Conseil d'administration **en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale** en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.
  - (R22) **Délégation de compétence** consentie au Conseil d'administration à **l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières** donnant accès à des actions ordinaires **en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société** et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, **hors offre publique d'échange**.
  - (R23) **Autorisation consentie** au Conseil d'Administration **en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières** donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de **10 % du capital sur une période de 12 mois**.



# Ordre du jour 6/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (suite)
  - (R24) **Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.**
  - (R25) **Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.**
  - (R26) **Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du Groupe Axway.**
  - (R27) **Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du Groupe Axway adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.**

# Ordre du jour 7/7

- Points relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire (suite)
  - (R28) **Autorisation consentie** au Conseil d'administration à l'effet de **procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles** du Groupe Axway.
  - (R29) **Modification de l'alinéa 2 de l'article 29** « Accès aux assemblées – Pouvoirs – Composition » des statuts de la Société à l'effet de se conformer aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce modifié par les dispositions de l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014.
  - (R30) **Modification de l'alinéa 5 de l'article 22 « Conventions réglementées »** des statuts de la Société à l'effet de se conformer au nouvel article L.225-39 du Code de commerce modifié par l'article 6 de l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014.
  - (R31) Pouvoirs pour formalités

# Sommaire

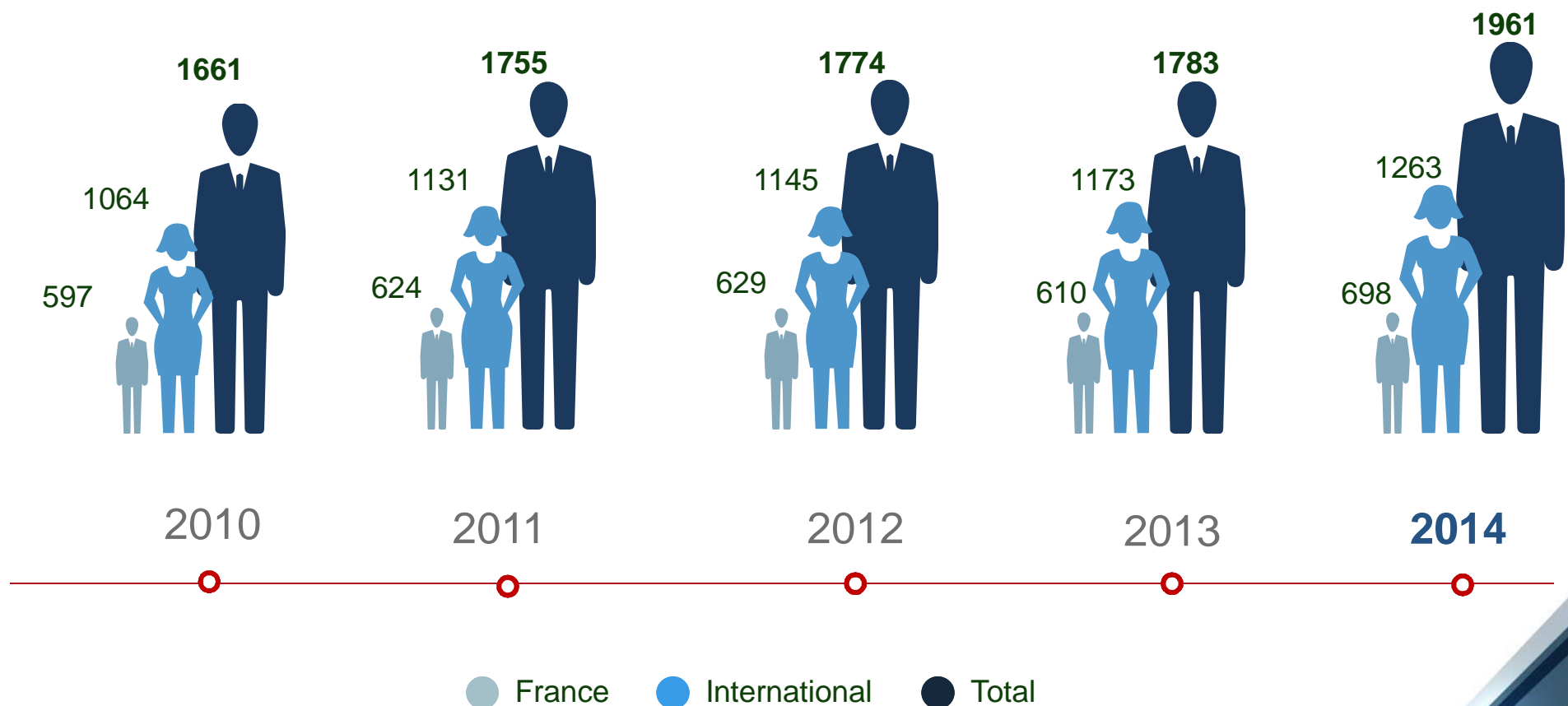
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- **Rapport du Conseil d'administration**
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Informations sur les résolutions proposées
- Discussion
- Vote des résolutions
- Clôture

# 2014 en synthèse

## T3 difficile, excellent T4, Axway réalise une année solide

- Acquisition Systar
  - Bonne base clients dans le secteur Finance et expertise des équipes
  - Nouvelle génération des produits Operational Intelligence avec un réel potentiel
- France : mise en marché réussie de la suite Axway 5 et exécution commerciale performante
- USA : difficultés d'exécution commerciale et retard de disponibilité sur des offres MFT, par ailleurs disponibles en Europe
  - 40% des équipes commerciales remplacées en 2014
- Brésil et Australie : bonne intégration
- Bonne croissance MFT en Europe
- Bonne croissance du Cloud aux USA, des API et Axway 5 au niveau mondial

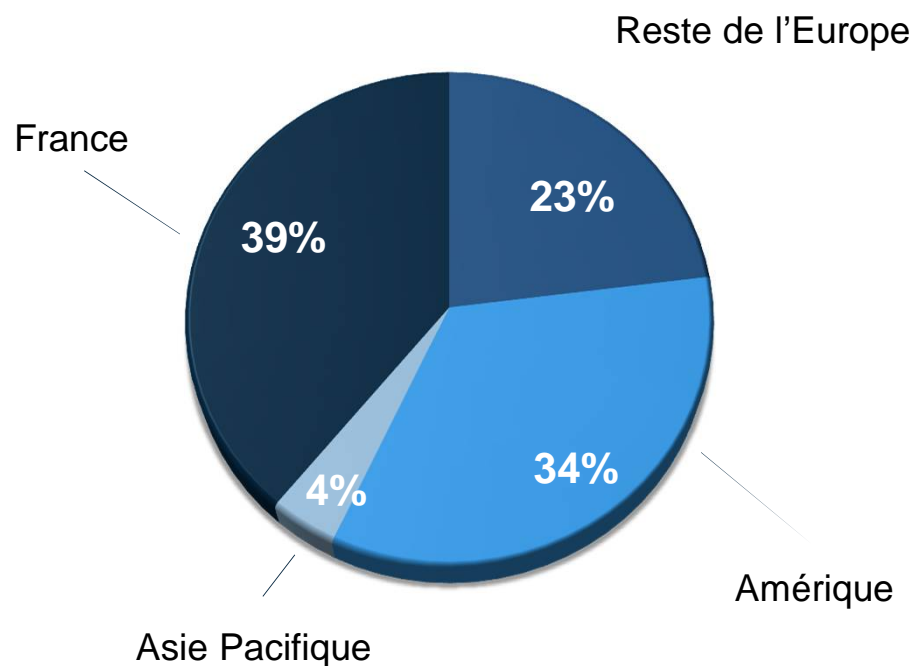
# Effectif au 31.12.2014 : 1961 collaborateurs



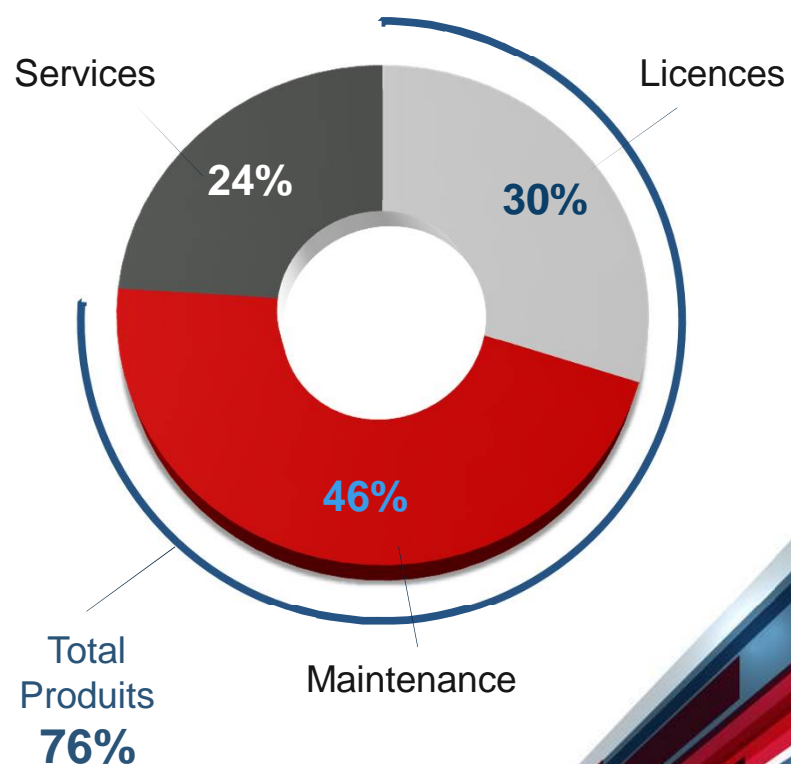
# Axway : un business model équilibré

CA 2014

## PAR REGION



## PAR ACTIVITE



# Indicateurs licences 2014

## ASP – Share of Indirect – New/Renouv.

- Nb de contrats ~ 2154

---

- Part de l'activité "Tiers1" (>250k€)
  - Part en nombre de contrats : 2,4%
  - Part du montant total = 42%

---

- Part de l'activité indirecte (€): 9%

---

- Part de l'activité "New"(€): 9%

---

- Prix de vente moyen
  - ASP Tiers 1 ~615k€
  - ASP Tiers 2 (< 250 k€) ~107 k€
  - ASP Tiers 3 (< 50 k€) ~9 k€





# Signatures 2014: EMEA / APAC



## Exchange Platform



The largest banking network (10,000 agencies) addresses 10 million customers.

Back Office Exchange Platform (A2A) involving MFT and API, opening digital banking.

Joint success with Sopra Banking Software.



## Digital Banking



One of the world's most profitable banks. Operating in Australia, Asia, UK and USA; 1700 Service centers; 42,000 employees.

Omni Channel Customer Experience (Web, Mobile, Agency) thanks to an API Centric Finance Integration.

## Digital MFT



A global car maker: 160 countries, N° 2 in Europe. A single file transfer infrastructure addressing all transfer patterns (A2A, H2H, H2S and B2B ): File Transfer as a Service and a first step towards Digital MFT.

# Signatures 2014: Americas / EMEA



## Operational Excellence



9 billion transactions, 2,02 billion card authorizations annually for 56,000 accounts and close to 2,400 clients on a daily basis: Crédit Agricole Cards & Payments secure the whole payments and cards value chain with Axway Decision Insight for effective transactions service level delivery

## Cloud - FATCA



United States Department of Treasury government agency responsible for tax collection and administration of the Internal Revenue Code.

Cloud-based International Data Exchange Service; Supports Reporting under FATCA and Intergovernmental Agreements.

## Community Mangt



Headquartered in São Paulo, Bradesco is one of the largest banks in Brazil.

MFT Platform is a Hub for Customer and Partners for Check and Document Image Exchanges.

# 2014 : Compte de Résultat (1/2)

- 13 M€ sur les 22 M€ de coûts supplémentaires en 2014 sont liés à Systar.
- Hausse des frais de R&D afin d'améliorer la suite Axway 5 dont API et Decision Insight
- Renforcement des coûts dans le management du réseau de distribution

<i>En millions d'euros</i>	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
<b>Chiffre d'affaires</b>						
Licences	79.6	30.4%	75.6	31.8%	71.4	31.8%
Maintenance	120.5	46.1%	106.3	44.8%	98.2	43.8%
Sous-total Licences et Maintenance	200.1	76.5%	181.9	76.6%	169.6	75.6%
Services	61.5	23.5%	55.6	23.4%	54.7	24.4%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>261.6</b>	<b>100.0%</b>	<b>237.5</b>	<b>100.0%</b>	<b>224.3</b>	<b>100.0%</b>
<b>Cout des ventes</b>						
Licences et Maintenance	21.9	8.4%	20.7	8.7%	20.7	9.2%
Services	57.0	21.8%	51.4	21.6%	51.1	22.8%
<b>Total coûts des ventes</b>	<b>78.9</b>	<b>30.2%</b>	<b>72.1</b>	<b>30.4%</b>	<b>71.7</b>	<b>32.0%</b>
<b>Gross profit:</b>	<b>182.6</b>	<b>69.8%</b>	<b>165.4</b>	<b>69.6%</b>	<b>152.6</b>	<b>68.0%</b>
<b>Charges opérationnelles</b>						
Frais commerciaux	77.5	29.6%	70.8	29.8%	64.1	28.6%
Recherche et Développement	41.0	15.7%	33.6	14.2%	32.5	14.5%
Frais généraux	24.5	9.4%	23.5	9.9%	21.0	9.4%
<b>Total Charges opérationnelles</b>	<b>143.0</b>	<b>54.7%</b>	<b>127.9</b>	<b>53.9%</b>	<b>117.6</b>	<b>52.4%</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>39.7</b>	<b>15.2%</b>	<b>37.5</b>	<b>15.8%</b>	<b>35.0</b>	<b>15.6%</b>

# 2014 : Compte de Résultat (2/2)

- Hausse des amortissements des actifs incorporels affectés du fait de Systar
- Autres produits et charges opérationnels impactés par les coûts d'acquisition de Systar en 2014, par le litige GSA en 2013 et en 2012
- Bénéfice par action stable par rapport à 2013 hors éléments exceptionnels (RBPA de 1,33 € en 2013 hors éléments exceptionnels)

<i>En millions d'euros</i>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2013</b>	<b>Exercice 2012</b>
<b>Résultat opérationnel d'activité</b>	<b>39.7</b>	<b>37.5</b>	<b>35.0</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>15.2%</i>	<i>15.8%</i>	<i>15.6%</i>
Charges liées aux stocks options	(0.8)	(1.4)	(1.1)
Amortissement des actifs incorporels	(5.3)	(3.7)	(2.1)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>33.6</b>	<b>32.4</b>	<b>31.7</b>
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	<i>12.8%</i>	<i>13.7%</i>	<i>14.1%</i>
Autres produits et charges	(2.3)	(5.3)	(2.9)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>31.3</b>	<b>27.2</b>	<b>28.7</b>
Coût de l'endettement financier net	(1.4)	(0.3)	0.3
Autres produits et charges financiers	0.4	(1.0)	(0.4)
Charge d'impôt	(3.6)	9.8	(4.0)
<b>Résultat net</b>	<b>26.7</b>	<b>35.6</b>	<b>24.7</b>
	<i>10.2%</i>	<i>15.0%</i>	<i>11.0%</i>
Résultat de base par action (en Euro)	<b>1.29</b>	<b>1.75</b>	<b>1.22</b>

# Capitaux propres

- Impact positif de l'écart de conversion reposant essentiellement sur la dépréciation de l'euro par rapport au dollar

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Capitaux Propres d'Ouverture</b>	<b>258.4</b>	<b>233.9</b>	<b>213.4</b>
Résultat net de la période	26.7	35.6	24.7
Paiements fondés sur des actions	0.8	1.3	1.1
Opérations sur titres autodétenus	-0.1	0.0	-0.1
Affectation du résultat	-8.2	-7.1	-5.0
Opérations sur capital	1.3	2.2	2.1
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-0.5	0.3	-0.1
Autres variations	-0.2	0.1	0.0
Ecarts de conversion	20.3	-7.9	-2.2
<b>Capitaux Propres de Clôture</b>	<b>298.5</b>	<b>258.4</b>	<b>233.9</b>

# Bilan simplifié (1/2)

- Ecart d'acquisition : +33,2 M€ liés au rachat de Systar, + écart de conversion Euro / Dollar
- Immobilisations incorporelles en hausse liées au rachat de Systar
- Clients et comptes rattachés : le DSO passe de 90 à 105 jours à fin 2014

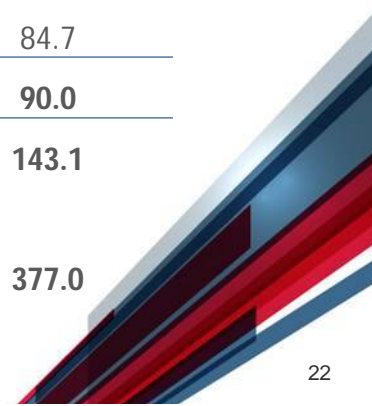
<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2014</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>ACTIF</b>			
Ecart d'acquisition	236.5	189.3	196.6
Actifs incorporels affectés	45.6	28.8	31.0
Immobilisations	6.9	6.3	6.2
Autres actifs non courants	42.1	45.7	27.6
<b>Actif non courant</b>	<b>331.1</b>	<b>270.1</b>	<b>261.4</b>
Clients et comptes rattachés (net)	84.9	64.4	72.2
Autres actifs courants	18.2	8.3	8.1
Trésorerie	44.6	49.2	35.4
<b>Actif courant</b>	<b>147.6</b>	<b>121.9</b>	<b>115.7</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>478.7</b>	<b>392.0</b>	<b>377.1</b>

# Bilan simplifié (2/2)



- Dette bancaire de 44,5 M€ au 31/12/2014
- Augmentation à 61 M€ (versus 40 M€ en 2013) des produits constatés d'avance sur la maintenance

<i>In millions of euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>PASSIF</b>			
Capital	41.1	40.9	40.6
Réserves et résultats	257.4	217.4	193.3
<b>Capitaux propres</b>	<b>298.5</b>	<b>258.4</b>	<b>233.9</b>
Emprunts et dettes financières – part à + 1 an	46.3	28.5	36.9
Autres actifs non courants	18.9	15.5	16.2
<b>Passif non courant</b>	<b>65.2</b>	<b>44.0</b>	<b>53.1</b>
Emprunts et dettes financières – part à – 1 an	1.3	9.5	5.3
Autres passifs courants	113.7	80.1	84.7
<b>Passif courant</b>	<b>115.0</b>	<b>89.6</b>	<b>90.0</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>180.2</b>	<b>133.6</b>	<b>143.1</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>	<b>478.7</b>	<b>392.0</b>	<b>377.0</b>





# Flux de Trésorerie

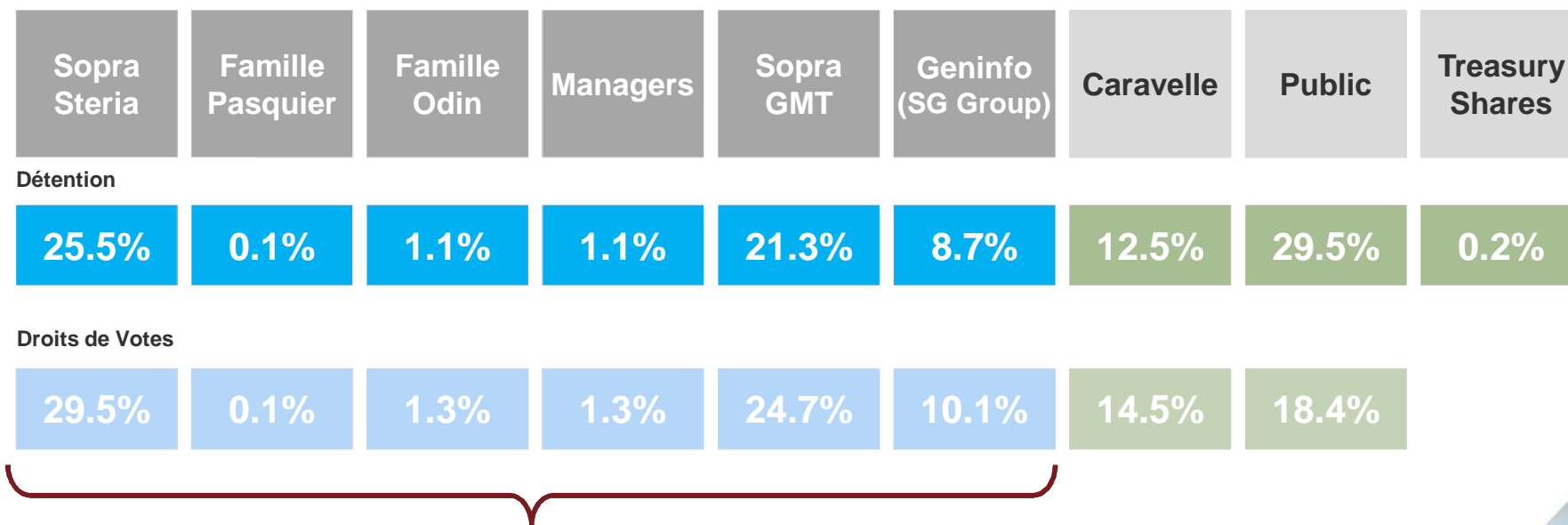
- Variation positive du BFR en raison de la cession de créance du CIR
- Activités d'investissements surtout impactées par le rachat de Systar

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat net de la période</b>	<b>26.7</b>	<b>35.6</b>	<b>24.7</b>
Dotations nette aux amortissements et provisions	8.3	8.0	5.8
Autres produits et charges calculés	0.2	1.7	0.6
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>35.2</b>	<b>45.3</b>	<b>31.1</b>
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)	11.0	(3.6)	(10.8)
Coût de l'endettement financier net	1.4	0.7	0.1
Impôt, nette de provisions	(0.2)	(14.1)	(0.2)
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>47.3</b>	<b>28.3</b>	<b>20.2</b>
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(54.4)</b>	<b>(3.6)</b>	<b>(45.6)</b>
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	1.3	2.2	2.1
Dividendes paiement	(8.2)	(7.1)	(5.0)
Variation des emprunts	7.7	(4.4)	40.0
Intérêts financiers nets versés	(1.4)	(0.7)	-
Autres flux	(0.7)	0.3	0.1
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(1.2)</b>	<b>(9.7)</b>	<b>37.2</b>
Incidence des variations des cours des devises	3.7	(1.2)	(0.1)
<b>VARIATION DE TRESORERIE NETTE</b>	<b>(4.6)</b>	<b>13.8</b>	<b>11.7</b>
Trésorerie d'ouverture	49.2	35.4	23.7
<b>TRÉSORERIE DE CLÔTURE</b>	<b>44.6</b>	<b>49.2</b>	<b>35.4</b>

# Structure de l'actionnariat inchangée

31/12/2014

20 568 138 Actions cotées  
35 421 420 Droits de Votes



## Pacte d'actionnaires

- 57.8% des actions
- 67.1% des droits de votes

# Sommaire

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Rapport du Conseil d'administration
- **Rapport des Commissaires aux comptes**
- Informations sur les résolutions proposées
- Discussion
- Vote des résolutions
- Clôture

# Rapport des Commissaires aux comptes (1/2)

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
- Rapport des Commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

## Rapport des Commissaires aux comptes (2/2)

- Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le projet d'émission de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), avec suppression du droit préférentiel de souscription

# Sommaire

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Rapport du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux comptes
- **Informations sur les résolutions proposées**
- Discussion
- Vote des résolutions
- Clôture



# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire





# Informations sur les résolutions proposées

## AGO

- R n°1 à n°4 : Approbation des comptes – Affectation du résultat
  - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 faisant apparaître un bénéfice de 50 557 003,61 € et des opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports
  - Quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos au 31 décembre 2014

# Informations sur les résolutions proposées

## AGO

- (R n°1 à n°4 suite)
  - Approbation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2014 faisant apparaître un bénéfice net consolidé-part du Groupe – de 26 486 195 € et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports
  - Affectation du résultat
    - Distribution d'un dividende de 0,40€ par action,
    - Date de détachement du coupon : 1<sup>er</sup> juillet 2015,
    - Date de mise en paiement du coupon: 3 juillet 2015,
    - L'intégralité de cette distribution bénéficie d'un abatement fiscal de 40% pour les résidents français (article 158-3-2 du Code Général des Impôts).

# Informations sur les résolutions proposées

## AGO

- R n°5 à n°12 – Gouvernance du Conseil
  - Ratification de la cooptation de Véronique de la Bachelerie suite à la démission de Françoise Mercadal-Delasalles jusqu'à la présente Assemblée Générale
  - Proposition de renouvellement des mandats d'administrateurs de Pierre Pasquier, Kathleen Clark Bracco, Hervé Déchelette, Pascal Imbert, Hervé Saint Sauveur, Yves de Talhouët et Véronique de la Bachelerie pour une durée de 4 ans, soit à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes 2018
- R n°13 – Conventions réglementées
  - Conclusion du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

# Informations sur les résolutions proposées

## AGO

- R n°14 - Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice en cours
  - 262 500 € à répartir entre les membres du Conseil d'administration en fonction de leur présence aux réunions du Conseil et des différents comités.
  - Le montant proposé est identique à celui alloué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014
- R n°15 – Autorisation à l'effet d'acheter des actions
  - Durée de validité: 18 mois
  - Prix maximum d'achat : 37 € hors frais d'acquisition
  - Plafond de détention et de rachat cumulé : 10 % des actions du capital social à la date de réalisation des achats
  - Non utilisable en cas d'offres publiques sur la société



# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire



# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°16 – Autorisation à l'effet d'annuler des actions achetées, réduction corrélative du capital social
  - Durée : 24 mois
  - Plafond : 10% du capital par période de 24 mois (montant calculé sur le capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement et annulation corrélative des actions)
  - Pouvoirs conférés au Conseil d'administration pour la réalisation des opérations précitées

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°17 - Augmentation du capital social par incorporation de réserves, primes et bénéfices
  - Durée : 26 mois
  - Montant :
    - Le montant nominal maximum ne peut excéder 20 M€
    - Le montant nominal maximum est autonome et distinct du plafond total maximal précisé à la résolution n°24.

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°s 18,19, 20 – Augmentation du capital social par émission d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec ou sans DPS et/ou de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances par placement privé ou par offre au public :
  - Durée de validité : 26 mois
  - L’émission d’actions de préférence est exclue
  - Montant nominal maximum des augmentations:
    - 20 M€ nominal (18<sup>ème</sup> R, 20<sup>ème</sup> R) et 10 M€ en nominal (19<sup>ème</sup> R)
    - 200 M€ nominal pour les titres de créances émis (18<sup>ème</sup> R, 20<sup>ème</sup> R) et 100M€ pour la 19<sup>ème</sup> R



# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- (R n°s18,19, 20 suite) – Augmentation du capital social par émission d’actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières avec ou sans DPS et/ou de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances par placement privé ou par offre au public
  - Montant nominal maximum des augmentations:
    - Les montants précités s’imputent sur la limite globale des augmentations de capital prévues à la 24<sup>ème</sup> R
  - Délégation accordée au Conseil pour décider et implémenter la mise en œuvre éventuelle de ces augmentations de capital

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°21- Autorisation au Conseil pour décider d'augmenter les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières avec ou sans DPS décidée en applications des 18ème, 19ème et 20ème R
  - Durée : 26 mois
  - Délégation avec faculté de subdélégation accordée au Conseil d'administration pour la mise en œuvre
  - Applicable en cas de demande excédentaire sur les actions et/ou les valeurs mobilières au prix initial
  - En tout état de cause limité par la 24ème R

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°22 - Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital
  - Durée : 26 mois
  - Délégation avec faculté de subdélégation accordée au Conseil d'administration pour la mise en œuvre
  - Montant nominal total :
    - Au maximum 10 % du capital social (à la date d'utilisation de la délégation et s'impute sur le montant de la 24<sup>ème</sup> R,
    - Montant nominal max des titres de créances est de 200 M€ et s'impute sur le montant des titres de créances de la 18<sup>ème</sup> R.

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°23 – Autorisation consentie au Conseil en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières en cas de suppression du DPS dans la limite de 10 % du capital par an :
  - Durée : 26 mois
  - Dérogation aux conditions de détermination du prix prévues par les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> R
    - Actions ordinaires => moyenne pondérée de la valeur au cours des 3 derniers mois avec une décote maximale de 10%
    - Valeurs mobilières => la somme perçue, et le cas échéant majorée de celle susceptible d'être perçue ultérieurement
    - Le montant total nominal des augmentations du capital social est de 10% par an. Il s'impute sur le plafond prévu à la 24<sup>ème</sup> R

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°24 – Limitation globale des augmentations de capital prévues par les 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup> R :
  - Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptible d'être réalisé sur la base des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup>, 23<sup>ème</sup> résolutions ne pourra excéder la somme de 20 M€

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°25 - Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder, au profit de salariés et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription :
  - Montant max 1% du capital social de la société
  - Prix : min 120% de la moyenne du cours sur les 20 séances de Bourse précédente
  - Le montant de l'augmentation de capital s'impute sur le plafond de la 26ème R

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

( R n°25 suite)

- Renonciation par les actionnaires - au profit des titulaires de ces bons - à leur droit préférentiel de souscription - aux actions à émettre par l'exercice de ces BSAAR
- Le Conseil d'administration fixera l'ensemble de ces caractéristiques attachées auxdits BSAAR.

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°26 - Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au salariés et aux mandataires sociaux éligibles du Groupe Axway :
  - Durée : 38 mois,
  - Options de souscription ou d'achat d'actions
  - Suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des actionnaires



# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

(R n°26 suite)

- Nombre total maximum d'actions pouvant être attribuées :  
1 % du capital social de la société à la date de décision de l'attribution
- Le Conseil d'administration :
  - Fixera les termes et conditions des plans notamment les bénéficiaires, le(s) prix de souscription qui ne pourra (ont) pas être inférieur(s) à la moyenne des vingt jours de bourse précédent la (les) attribution(s)
  - Aura la possibilité de subdéléguer cette délégation

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n° 27 - Augmentation de capital par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du Groupe adhérents à un plan d'épargne d'entreprise :
  - Durée : 26 mois
  - Délégation avec faculté de subdélégation au Conseil d'administration pour la mise en œuvre
  - Le prix d'émission ne pourra :
    - Être supérieur à la moyenne des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision
    - Être inférieur de plus de 20% à cette moyenne

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- (R n°27 suite)
  - Montant maximum de l'augmentation
    - 3% du capital social
    - Montant autonome et distinct des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°28 - Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles du Groupe Axway :
  - Durée de validité: 38 mois à compter de la date de la présente assemblée générale
  - Actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux éligibles ou de certains d'entre eux de la société et des sociétés qui lui sont liées
  - Suppression corrélative du droit préférentiel de souscription des actionnaires

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- (R n°28 suite) :
  - Nombre total maximum d'actions pouvant être attribuées : 4% du capital social de la société à la date de décision de l'attribution
  - Le Conseil d'administration fixera :
    - Les modalités d'attributions, notamment les périodes d'acquisition et de conservation, le cas échéant, ainsi que
    - Les conditions attachées à ces attributions

# Informations sur les résolutions proposées

## AGE

- R n°29 - Modification des statuts :
  - Nouvelle rédaction de l'article 29 alinéa 2 des statuts « Accès aux assemblées – pouvoirs- composition »:
    - Participation en qualité d'actionnaire dès lors que les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire deux jours ouvrés avant la tenue de l'assemblée générale
- R n°30- Modification des statuts :
  - Modification de l'article 22 alinéa 5 « Conventions réglementées »
    - La procédure des conventions réglementées n'est plus applicable aux filiales détenues à 100 % par les sociétés anonymes

# Informations sur les résolutions proposées

## AG0

- R n°31 - Pouvoirs pour les formalités

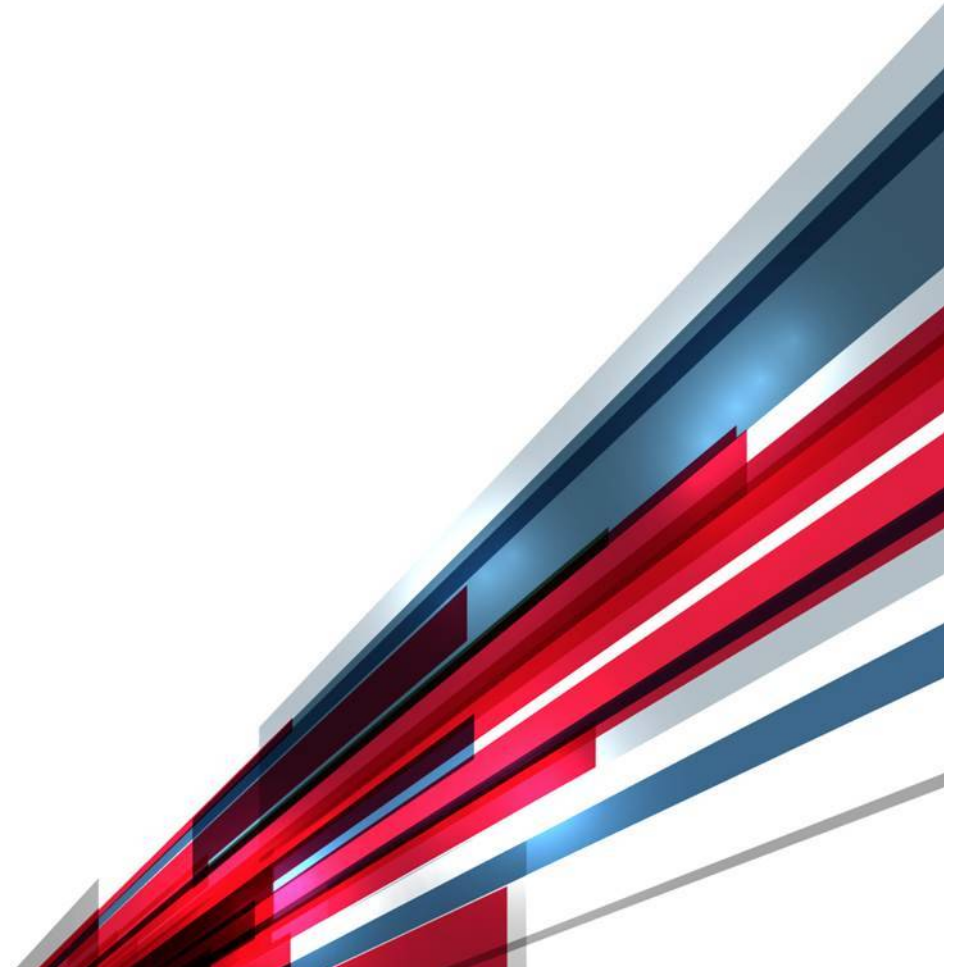
# Sommaire

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- Rapport du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Informations sur les résolutions proposées
- **Discussion**
- Vote des résolutions
- Clôture





# Discussion



# Quorum et majorité

- Assemblée générale ordinaire :
  - Quorum (sur première convocation) : 1/5 des actions ayant droit de vote,
  - Majorité : majorité des actionnaires présents ou représentés,
  - Résolutions concernées: n°1 à n°15 et n°31.
- Assemblée générale extraordinaire :
  - Quorum (sur première convocation): ¼ des actions ayant droit de vote,
  - Majorité 2/3 des voix des actionnaires présents ou représentés,
  - Résolutions concernées : n°16 à n°30.

# Fonctionnement des boîtiers de vote

## 1. CARTE À PUCE

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée

## 2. POUR VOTER

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix :

- 1. = Pour
- 2. = Contre
- 3. = Abstention

- Message d'information en bas de l'écran du boîtier :
  - Mention "acquitté" : votre vote est effectivement pris en compte
  - Mention "voté" : le vote est fermé et votre vote est enregistré définitivement





# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire



# Première résolution

- Approbation des comptes sociaux.

# Deuxième résolution

- Quitus aux membres du Conseil d'administration.

# Troisième résolution

- Approbation des comptes consolidés.

# Quatrième résolution

- Affectation du résultat.



## Cinquième résolution

- Ratification de la nomination de Madame Véronique de la Bachelerie en qualité d'administrateur faite à titre provisoire par le Conseil d'administration.

# Sixième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Pasquier.

# Septième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Kathleen Clark Bracco.

# Huitième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Déchelette.

# Neuvième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pascal Imbert.

# Dixième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Hervé Saint-Sauveur.

# Onzième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yves de Talhouët.

# Douzième résolution

- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Véronique de la Bachelerie.



# Treizième résolution

- Approbation des conclusions du Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

# Quatorzième résolution

- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

# Quinzième résolution

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acheter des actions de la société.



# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire



# Seizième résolution

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la société aurait rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions ; réduction corrélative du capital ; pouvoirs conférés au Conseil d'administration.

# Dix-septième résolution

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres.

# Dix-huitième résolution

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et /ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances.

# Dix-neuvième résolution

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription et /ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, par placement privé.



# Vingtième résolution

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription et /ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances, dans le cadre d'une offre faite au public.

# Vingt-et-unième résolution

- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

# Vingt-deuxième résolution

- Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange.

## Vingt-troisième résolution

- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 10 % du capital par période de 12 mois.

# Vingt-quatrième résolution

- Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

# Vingt-cinquième résolution

- Autorisation donnée au Conseil d'administration pour procéder au profit de salariés et de mandataires sociaux de la société ou de son groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

# Vingt-sixième résolution

- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe Axway.

# Vingt-septième résolution

- Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés du groupe Axway adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.



# Vingt-huitième résolution

- Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salariés ou des mandataires sociaux éligibles du groupe Axway.

# Vingt-neuvième résolution

- Modification de l'alinéa 2 de l'article 29 « Accès aux assemblées- pouvoirs- composition » des statuts de la société à l'effet de se conformer aux dispositions de l'article R 225-85 du Code de commerce modifié par les dispositions de l'article 4 du décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014.

# Trentième résolution

- Modification de l'alinéa 5 de l'article 22 « Conventions réglementées » des statuts de la société à l'effet de se conformer au nouvel article L 225-39 du Code de commerce modifié par l'article 6 de l'ordonnance n 2014-863 du 31 juillet 2014.

# Trente unième résolution

- Pouvoirs pour les formalités.



# Clôture de l'Assemblée Générale Mixte

Lundi 22 juin 2015

